

**ASSOCIATIONS AGRÉÉES SÉCURITÉ CIVILE
de TYPE D (dispositif prévisionnel de secours)
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

MAJ 18/04/2024

→ [ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE 68](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président de l'ADPC68 : M. Michel SPENLE (port: 06.81.85.69.84)
courriel : presidence@protectioncivile68.fr
57 rue de la Pierre bleue
68440 DIETWILLER

→ [CROIX ROUGE FRANÇAISE](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Présidente de la délégation territoriale: Mme Hélène HITTER ((: 03.89.36.81.36 /fax : 03 89 56 25 80)
courriel : dt68@croix-rouge.fr
1 Parc d'Activités de l'III
68890 RÉGUISHEIM

→ [CROIX BLANCHE DU HAUT-RHIN](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président: M. Olivier KESSLER (06.03.36.69.50)
courriel : kessler.olivier@yahoo.fr
Comité départemental du Haut-Rhin
218 rue des Prés
67390 OHNENHEIM

→ [FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Président du comité départemental du Haut-Rhin : M. William PELLICIA (port : 06.10.11.26.64)
courriel : pellicia.william@neuf.fr
Maison des Associations
6 route d'Ingersheim
68000 COLMAR

→ [CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME DU HAUT-RHIN](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))

Président : M. Etienne THIRION (port : 06.45.44.45.50)
courriel : etienne.thirion@cfs68.org
16 rue de France
68390 BALDERSHEIM

→ [CENTRE DE FESSENHEIM – SECOURS ET SAUVETAGE \(CFSS\)](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)

Président : M. Clément MARQUET (port : 06.21.36.03.15)
courriel : contact@cfss-fessenheim.fr
69a rue de la Libération
68740 FESSENHEIM

→ [UNITE DE DEVELOPPEMENT DES PREMIERS SECOURS \(UDPS68\)](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Présidente : Mme Sandrine FERBER ((: 06.76.05.11.86)
courriel : sandrine.ferber@gmail.com
57 rue de la Croix Blanche
68000 COLMAR

→ [UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN \(UDSP68\)](#)

(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Président : M. Fabrice ZIEGLER
secrétariat : 03.89.43.20.27
courriel : udsphr@wanadoo.fr / UDSP68.DPS@orange.fr
4 boulevard de la Marseillaise
68100 MULHOUSE

→ UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INTERVENTION DE L'ORDRE DE MALTE DU HAUT-RHIN (UDIOM68)
(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)

Délégué départemental : M. Serge GAUSSIN
contact : Mme Bénédicte MARTIN (port : 06.33.98.82.20)
courriel : UDIOM68@ordredemaltefrance.org / b.martin-U68@ordredemaltefrance.org
10 rue Magenta
68100 MULHOUSE

Agrément de sécurité civile :

de type D: dispositifs prévisionnels de secours

- point d'alerte et de premiers secours (PAPS)
- dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)
- pour les activités à risque de noyade:
 - pour un PAPS: D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques
 - pour un DPS: D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques

Références réglementaires:

- code des relations entre l'administration et le public, notamment son article L242-1
- code de la sécurité intérieure, livre VII
- décret n°2017-250 du 27 février 2017 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile
- arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours
- arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément „D“